

## CONVOICATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

### TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES - TFF GROUP

Société anonyme au capital de 8 672 000 euros  
Siège social : SAINT ROMAIN (Côte d'Or)  
515 620 441 R.C.S. DIJON

#### AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués au siège social à Saint Romain (21190) en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 29 juin 2017 à 11 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Directoire relatif aux résolutions présentées à l'Assemblée Générale ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la délégation de pouvoirs à donner au directoire pour réduire le capital social.

#### 1/ De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance ;
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

#### 2/ En tant qu'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation à consentir au Directoire de réduire le capital social par annulation des actions acquises ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil de Surveillance aux fins de mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire ;
- Délégation de pouvoirs à donner au Directoire en vue de réaliser une division de la valeur nominale des actions ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

---

L'avis de réunion comprenant notamment le projet de texte des résolutions à soumettre au vote des actionnaires a été publié dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 60 du 19 mai 2017 (affaire 1702183), et n'a fait l'objet d'aucune modification.

En complément du contenu de l'avis de réunion publié dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 60 du 19 mai 2017, il est apporté les précisions suivantes relatives aux modalités de participation à l'assemblée générale.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à l'assemblée, ou s'y faire représenter dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à cette assemblée :

- les titulaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- les titulaires d'actions au porteur devront, en respectant le même délai, justifier de celles-ci dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité au moyen d'une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Par ailleurs, tout actionnaire peut poser des questions écrites au président à compter de la présente insertion. Ces questions sont à adresser, par lettre recommandée avec avis de réception, ou par courrier électronique (à l'adresse suivante : [tsimonel@tff-group.com](mailto:tsimonel@tff-group.com)), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée, accompagnée d'une attestation d'inscription en compte.

La société tient à la disposition des actionnaires des formules de pouvoirs et de vote par correspondance ainsi que des cartes d'admission.

Les titulaires d'actions au porteur souhaitant utiliser la faculté de vote par correspondance pourront demander par écrit un formulaire auprès de la société au plus tard 6 jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Le formulaire dûment rempli devra parvenir à la société 3 jours au moins avant la date de la réunion.

Les titulaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire une attestation de participation établie par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte constatant l'inscription des actions dans ce compte.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et en particulier les informations visées à l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont publiées sur le site internet [www.tff-group.com](http://www.tff-group.com).

*Le Directoire*